



A Carcassonne, le 15 mai 2020

## **Point de situation COVID-19 dans l'Aude** **Semaine du 11 mai**

### ➤ **Début du déconfinement progressif**

Parce que les mesures de restriction des déplacements entrées en vigueur le 18 mars ont globalement été bien observées, les fruits attendus du confinement sont perceptibles. Ainsi la phase de dé-confinement, annoncée par le président de la République, a débuté le 11 mai. **Progressif, territorialisé et réversible**, le plan de dé-confinement doit permettre de préserver le bénéfice du confinement.

La levée progressive du confinement doit permettre de tenir l'équilibre entre la sécurité sanitaire et la reprise de la vie quotidienne. C'est pourquoi trois indicateurs sont étudiés quotidiennement pour en définir les modalités :

- le nombre de passages aux urgences pour suspicion Covid-19,
- le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints du Covid-19,
- la capacité de réalisation des tests virologiques.

En fonction de ces critères les départements sont classés vert (circulation limitée du virus) ou rouge (circulation élevée du virus) déterminant ainsi le niveau de dé-confinement. Le département de l'Aude a été classé en vert le 7 mai dernier.

Durant cette nouvelle phase de gestion de la crise sanitaire, il est plus que jamais nécessaire de **respecter et de renforcer les mesures et gestes-barrières** pour lutter contre la propagation du virus :

- Se laver les mains très régulièrement entre 20 et 30 secondes (eau et savon ou gel hydro-alcoolique)
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, proscrire les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Respecter une distanciation physique de 1 mètre au moins entre les individus
- Porter un masque quand on est malade, lorsque la distanciation ne peut être respectée, comme dans les transports collectifs où le port du masque est obligatoire

### ➤ **Situation sanitaire**

Le nombre de passages aux urgences liés au Covid sont peu nombreux. Actuellement on recense 17 personnes encore hospitalisées, dont 2 en réanimation. 55 décès à l'hôpital sont à déplorer depuis le début de la crise sanitaire, chiffre qui n'a pas pratiquement évolué depuis plus d'une semaine. Parallèlement, 194 personnes ont guéri du Covid-19 et ont pu rentrer chez elles. La situation des EHPAD s'est également stabilisée avec une quarantaine de décès et l'absence de détection de nouveaux cas ces derniers jours.

➤ **Reprise scolaire**

- 205 écoles sur 344, soit 60% des écoles du département ont ouvert cette semaine, pour accueillir environ 3000 élèves, soit 10 % de l'effectif habituel. Cet effectif va vraisemblablement évoluer à la hausse ces prochains jours.
- L'ensemble des collèges du département doivent rouvrir à partir du 18 mai
- L'ouverture des lycées sera décidée début juin.

➤ **Soutien économique**

- Chiffres chômage partiel: 7530 demandes ont été reçues pour 21,583 millions d'heures et 45 000 salariés de 6500 établissements. 11 millions d'euros ont été versés. Les secteurs les plus touchés restent le commerce (23%) ; la construction (17%) ; les activités scientifiques, techniques, administratives, les notaires... (14%) ; l'hébergement et la restauration (13%)
- Chiffres fonds de solidarité : 14 500 entreprises ont bénéficié de cette aide pour 19 M€ (2800€ en moyenne).
- Un plan d'aide exceptionnel de 18 milliards d'euros au secteur du tourisme a été annoncé par le Premier ministre le 14 mai dernier pour prévenir les faillites et les licenciements. Il s'agit notamment de l'augmentation du plafond des prêts pour le secteur du tourisme jusqu'à 1 milliard, le report du remboursement des prêts jusqu'à 12 mois, l'exonération des charges patronales, la prolongation jusqu'en septembre de l'activité partielle et la mise en place d'un plan d'investissement de 1,3 milliard,

➤ **Vie quotidienne**

- Les attestations dérogatoires ne sont plus nécessaires sauf pour les déplacements à plus de 100 km de son lieu de résidence. Quelle que soit la distance parcourue, il est nécessaire de se munir d'un justificatif de domicile à jour.
- Réouvertures intervenues depuis le 11 mai : les parcs et jardins peuvent rester ouverts, les massifs forestiers, le canal du Midi ainsi que la Cité fortifiée de Carcassonne sont de nouveau accessibles au public dans le respect des mesures barrières et des sens de circulation. En revanche le château Comtal reste pour l'heure fermé. Les marchés de plein vent, les halles, les commerces et centres commerciaux sont autorisés.
- Interdictions maintenues ou intervenues depuis le 11 mai : les restaurants, bars et cafés doivent rester fermés (sauf pour des activités de vente à emporter) ; les salles de concert, de conférence, d'exposition, les musées, les monuments et parcs zoologiques restent également fermés. Les plans d'eau, les plages, les activités nautiques et de plaisance sont interdites par décret, sauf dérogation préfectorale sur demande du maire.
- Dérogations préfectorales : la préfète de l'Aude a publié ce jour un arrêté autorisant l'accès aux principales plages et étangs des communes littorales (voir conditions précises sur l'arrêté préfectoral). 4 arrêtés d'autorisation d'accès à des plans d'eau ont également été pris (La Cavayère et plans d'eau des communes de Puivert, Bram et Lacombe), ainsi que 2 arrêtés d'ouverture de musée ou châteaux (château de Villerouge-Termenès et maison de la Truffe à Villeneuve Minervois).